

DATE DE CONVOCATION : 1^{er} MARS 2017

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGER – J.P. SIMON – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – N. ARILLA – S. HIBON-MINET - P. FRÉON – J.P. ZUCCHI – C. FULPIN – K. PERROIS – C. MESLIER - M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR : M. CLERC donne pouvoir à J.L. LEVESQUE – K. GAI donne pouvoir à E. GARNIER – S. LABROUSSE donne pouvoir à M. VILLEGER – C. MECHAIN donne pouvoir à C. FULPIN -

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS: M. CLERC – K. GAI – S. LABROUSSE - C. MECHAIN. – P. ORMECHE – E. RAMBEAU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: S. HIBON-MINET

OBJET FINANCEMENT DES TRAVAUX DE DEMOUSSAGE DE LA TOITURE DE L'EGLISE SAINT PIERRE AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES. (DRAC)

Le Conseil municipal

ENTENDU la lecture faite par le Maire de la lettre en date du 27 janvier 2017 de la direction régionale des affaires culturelles, conservation des monuments historiques

CONSIDÉRANT que ce courrier propose une opération concernant le nettoyage et démoissage de l'ensemble des couvertures de l'église Saint Pierre de Châteauneuf-sur-Charente, programme sur le budget 2017 du ministère de la culture et de la communication

CONSIDÉRANT que cette opération est évaluée à 19 914.30 € HT (montant subventionnable des travaux) pour laquelle l'Etat apporterait une subvention de 35 % soit 6 970.01 €.

Après délibération le conseil municipal **PAR 21 VOIX POUR** :

- Approuve le programme de travaux et confirme sa volonté de les effectuer pour un montant de 19 914.30 € HT (soit 23 897.16 € TTC)
- Sollicite l'aide financière de l'Etat (ministère de la culture et de la communication) soit 6 970.01 €
- Approuve le budget prévisionnel de l'opération :

➤ Etat :	6 970.01 €
➤ Subvention	
➤ Autofinancement	12 944.29 €

Montant des travaux subventionnable : 19 914.30 € HT

- S'engage à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération, soit 23 897.16 € TTC sur le budget 2017 de la commune et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération
- Précise que la commune a la libre disposition du terrain et immeuble concerné
- Indique que la commune ne récupère pas la TVA – (n'est pas assujettie à la TVA – ne récupère la TVA qu'au titre du FCTVA)
- Indique que le n° de SIRET est le suivant : 211 600 903 000 10
- Indique que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution
- Autorise le maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE